

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :  
**21 SEPTEMBRE 2007**

#### OBJET :

**N° 2007 / 09 / 01**

**VIREMENTS DE CREDITS**  
**BUDGET ANNEXE Z.A.C.**  
**DU T.E.C.**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les virements de crédits suivants concernent le budget annexe de la Z.A.C. du T.E.C. et sont nécessaires à l'équilibre des divers chapitres suivants :

Prise en compte de l'augmentation de la surface achetée (+1 621 m<sup>2</sup>) à M. Papin dans le cadre de l'extension III de la Z.A.C. :

Financement par les dépenses imprévues et le compte des travaux.

#### **• ECRITURES A PASSER**

##### **• INVESTISSEMENT**

- Dépenses - C/21 – achat de terrains Papin : + 10 000 €
- Recettes - C/020 – dépenses imprévues : - 7 400 €
- Dépenses - C/ 23 – programme des travaux : - 2 600 €

*La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet, déposée à la préfecture du Gard le 1<sup>er</sup> octobre 2007.*

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits proposés pour l'exercice 2007.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 02**

**VIREMENTS DE CREDITS**  
**BUDGET ANNEXE DE LA**  
**M.G.T.O.**  
**FONCTIONNEMENT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les virements de crédits suivants concernent le budget annexe de la M.G.T.O. et sont nécessaires à l'équilibre des divers chapitres suivants :

Virement de crédits au compte 678 par la diminution du compte 6063 pour prendre en charge l'écriture budgétaire relative au vol.

- **ECRITURES A PASSER**
- **FONCTIONNEMENT**
  - diminution du compte 6063 : - 122 €  
(fourniture entretien)
  - augmentation du compte 687 : + 122 €  
(autres charges exceptionnelles)

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 24 voix "pour" et 4 abstentions (MM GRENIER, MOLINA [pouvoir à M. ALOÏSI], ALOÏSI, Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. GRENIER]), approuve les virements de crédits proposés pour l'exercice 2007.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :  
**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 03**

**MODIFICATION DU  
REGIME INDEMNITAIRE**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 28 mars 2007, le Conseil Municipal a fixé les modalités du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville de Marguerittes, à compter de 2007.

Considérant la promotion interne d'un agent précédemment Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe nommé au grade de Rédacteur, à compter du 01 septembre 2007, il convient d'apporter deux modifications à la délibération susvisée afin d'intégrer le changement.

### **1<sup>ère</sup> MODIFICATION**

- **PRIME ① - INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS (IEM)**  
Paragraphe relatif à la FILIERE ADMINISTRATIVE

Suppression du grade d'"Adjoint Administratif" pour le montant annuel de 1.173,86 €

**Remplacement** par le grade de "Rédacteur" pour le montant annuel de 1.250,08 €

### **2<sup>ème</sup> MODIFICATION**

- **PRIME ③ - INDEMNITE FORFAITAIRE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)**  
Paragraphe relatif à la FILIERE ADMINISTRATIVE

**Ajout** du grade de "REDACTEUR" pour un montant annuel de 840,04 €

.../...

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces 2 modifications à apporter au régime indemnitaire applicable aux agents de la ville de marguerittes.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :  
**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 04**

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**CONTRAT D'ASSURANCE**  
**CONTRE LES RISQUES**  
**STATUTAIRES**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de ses obligations, la commune est tenue d'assurer son personnel contre les risques liés aux arrêts maladie. Le contrat actuel, géré par le Centre de Gestion, arrivera à échéance le 31/12/2007.

Par délibération du 28 mars 2007, le Conseil Municipal a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, notamment l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986..

Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité le résultat du lot la concernant :

	<b>Taux 2008</b>
Décès	<b>0,17 %</b>
Accident du travail (A.T.)	<b>0,80 %</b>
Frais médicaux suite à A.T.	--
Incapacité (maladie ordinaire, invalidité temporaire, disponibilité d'office (franchise 10 jours par arrêt en maladie ordinaire)	<b>2,26 %</b>

	<b>Taux 2008</b>
Longue maladie/Maladie de longue durée	<b>1,50 %</b>
maternité	<b>0,60 %</b>
<b>TOTAL</b>	5,33 %
<b>Ramené à</b>	<b>5,10 %</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'accepter la proposition présentée, tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.**
  - **Assureur : Courtier : GRAS SAVOYE - Compagnie : AXA.**
  - **Pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.**
  - **Régime du contrat : capitalisation.**
  - **Préavis : adhésion résiliable chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout acte y afférent,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.**

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :  
**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 05**

**EXTENSION DU CENTRE**  
**PETITE ENFANCE**  
**AUTORISATION DE**  
**SIGNATURE DES**  
**MARCHES**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'extension du centre petite enfance, appelé "centre Françoise Dolto", a fait l'objet d'un travail important effectué par l'architecte, René Ventura, et des services de la mairie, depuis la présentation au sein du Conseil Municipal (séances du 03/02/2006 et du 22/03/2006).

La procédure d'appels d'offres ouvert a été lancée et la date de limite de remise des plis a été fixée au vendredi 21 septembre prochain ; cela permettra à la commission d'appels d'offres de se réunir le 26/09 pour l'ouverture des plis et le 08/10 pour l'examen des offres et le choix des entreprises.

La récapitulation de l'estimation financière – valeur 09/2007 – s'établit comme suit :

DECOMPOSITION DES LOTS	Montant du projet des 2 tranches (valeur 09/2007)
lot n° 1 : gros œuvre - démolition	178 507.91
lot n° 2 : charpente - couverture	32923.65
lot n° 3 ; étanchéité	21 091.71
lot n° 4 : cloisons - doublage	29 939.94
lot n° 5 : revêtements de sols - faïences	27 470.68





DECOMPOSITION DES LOTS	Montant du projet des 2 tranches (valeur 09/2007)
lot n° 7 : menuiseries bois	21 400.37
lot n° 8 : faux plafonds	9 362.67
lot n° 9 : peinture	19 239.75
lot n° 10 : électricité - courants faibles	36 010.24
lot n° 11 : plomberie - chauffage - rafraîchissement	143 526.64
<b>TOTAL DES TRAVAUX HT</b>	<b>563 200.18</b>
TVA	110 387.24
<b>TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>	<b>673 587.42</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics correspondant aux conclusions de la commission d'appel d'offres.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 06**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
RUE DE LA TRAVETTE  
ENFOUISSEMENT DES  
RESEAUX SECS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La ville de Marguerittes s'est engagée depuis quelques années dans une politique de réfection de la voirie communale et de mise en valeur de son patrimoine architectural.

Dans cet esprit, un effort important est porté dans le cadre de la construction de la médiathèque d'une surface de 800 m<sup>2</sup>. Cet espace public deviendra, dès son ouverture en mars 2008, une vitrine emblématique de la commune de Marguerittes, tant sur le plan architectural que sur le plan culturel.

Ses façades principales ainsi que son accès donnent directement sur la rue de la Travette. Il paraît donc essentiel de transformer cette rue vétuste, en une voirie moderne réunissant les meilleures conditions de sécurité, de confort et d'esthétique propres à l'intégrer du mieux possible dans l'aménagement urbanistique du quartier.

Le préalable à cette opération de voirie consiste à enfouir tous les réseaux secs, actuellement aériens, précisément :

- RESEAUX SECS ..... ESTIMATION
- basse tension, ..... 57 887.50 € H.T.
- téléphone, ..... 17 514.75 € H.T.
- éclairage public, ..... 35 130.70 € H.T.

L'estimation globale de ce programme d'enfouissement s'élève à la somme de 110.532,95 € H.T. soit 132.197,41 € T.T.C.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver l'opération d'enfouissement des réseaux secs situés dans la rue de la Travette,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum, pour ce programme, auprès des administrations publiques : services de l'Etat, du Conseil Général du Gard et du syndicat intercommunal d'électricité.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 07**

**FINANCEMENT DES  
EQUIPEMENTS  
COMMUNAUX  
CONVENTION AVEC LE  
CONSEIL GENERAL**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Général du Gard participe aux financements des équipements communaux de 2 manières différentes :

- par des **fonds thématiques** qui correspondent à des secteurs d'intervention d'intérêt départemental et pour lesquels le département souhaite continuer à définir les priorités d'utilisation des fonds,
- par des **fonds génériques** appelés "Fonds Départemental d'Équipement" pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 10 000 habitants (dont fait partie Marguerittes). Sont éligibles, toutes opérations d'investissement dans tous domaines choisis librement par les collectivités hors ceux relevant d'aides thématiques.

La procédure prévue par le Conseil Général dans le cadre de ce fonds départemental d'équipement est la signature d'un contrat d'une durée de deux ans, soit du 01/01/2007 au 31/12/2008, avec un soutien financier de 113.846 euros pour les programmes suivants :

- réaménagement de la salle des arts martiaux : 70.318 euros
- extension de la salle polyvalente : 43.528 euros.

Le contrat précise qu'il sera procédé à l'évaluation du nouveau dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements pendant la phase expérimentale 2007-2008.

.../...

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver cette convention précisant les programmes concernés et l'aide fixée à 113.846 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 08**

**ACHAT DU PETIT LOCAL  
PLACE DE LA VICTOIRE**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERELO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

M. PASCAL (Languedoc Terrains) est devenu propriétaire du petit local situé derrière le monument aux Morts de la Place de la Victoire. Il a informé la Municipalité de sa volonté de le céder à la commune pour l'euro symbolique.

La commune est intéressée puisque cet immeuble cadastré AH n°6 de 6 m<sup>2</sup> jouxte le monument aux Morts et pourrait servir d'endroit de stockage.

Il a chargé son notaire, Maître STORCK, de rédiger l'acte de cession et nous demande de bien vouloir transmettre la délibération du Conseil Municipal.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve cette cession à la commune de Marguerittes de ce petit local cadastré AH n°6, de 6 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique ;**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant, notamment l'acte notarié.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 09**

**REGLEMENT INTERIEUR  
DU SERVICE COMMUNAL  
D'ACCUEIL  
PERISCOLAIRE**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERELO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du service communal d'accueil périscolaire :**

#### PREAMBULE

La ville de Marguerittes organise un service payant d'accueil périscolaire qui s'adresse à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires communales.

Il se déroule dans des espaces communaux, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

Cet accueil ne concerne pas le service gratuit assuré de 16 h 30 à 17 h 30 relatif au goûter-étude surveillée.

#### FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Sauf exception, ce service est organisé tous les jours de fonctionnement (y compris les mercredi de "rattrapage") des écoles de Marguerittes soit :


- Le **matin** si l'école n'est ouverte que le matin
- Le **matin** et le **soir** si l'école est ouverte la journée

	ACCUEIL SITUE DANS LE PETIT REFECTOIRE DE PEYROUSE POUR :		ACCUEIL SITUE DANS LA BIBLIOTHEQUE DE L'ELEMENTAIRE DE MARCIEU POUR :			ACCUEIL SITUE DANS LA GRADE SALLE DE GENESTET
	Maternelle Peyrouse	Elémentaire Peyrouse	Elémentaire De Marcieu	Maternelle De Marcieu	Maternelle Taillefer	maternelle
Matin	7 h 30 8 h 30	7 h 30 8 h 30	7 h 30 8 h 30	7 h 30 8 h 30	7 h 30 8 h 30	7 h 30 8 h 30
Soir	17 h 30 18 h 30	17 h 30 18 h 30	17 h 30 18 h 30	17 h 30 18 h 30	17 h 30 18 h 30	Accueil assuré à De Marcieu

## INSCRIPTION

Cette formalité concerne tout enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement l'accueil périscolaire.

Une fiche est à remplir lors de l'achat du premier ticket, auprès du service scolaire de la mairie (accueil - rez-de-chaussée). Il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Le cas échéant, tout changement en cours d'année scolaire doit être signalé au service scolaire communal, lors de l'achat des tickets suivants.

**IMPORTANT** - Les coordonnées téléphoniques des responsables légaux et/ou de la personne référente à joindre en cas de nécessité, doivent toujours être tenues à jour ; c'est le  pour les services communaux de joindre la personne responsable de l'enfant.

Cette fiche est conservée par le service scolaire et transmise aux agents chargés d'assurer l'accueil périscolaire.

Sans fiche, l'enfant ne pourra être accueilli au sein du service communal.

## FREQUENTATION EXCEPTIONNELLE

La prise en charge d'un enfant sans ticket ou dont la fiche ne serait pas en possession de l'agent chargé de l'accueil sera **REFUSEE** pour ne pas engager la responsabilité communale.

## ACHAT DE TICKETS

Le service municipal de l'accueil vend les tickets aux heures d'ouverture de la mairie ; les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal.

Il est vivement conseillé aux parents susceptibles d'utiliser exceptionnellement ce service, d'acheter plusieurs tickets par avance (donc de remplir la fiche d'inscription) et de les mettre dans le cartable de leur enfant ; ainsi, en cas de besoin, l'enfant pourra être accepté dans l'espace d'accueil



**ARRIVEE DE L'ENFANT****Le matin à partir de 7 h 30**

La famille est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil.

**Le soir à partir de 17 h 30**

Ecole élémentaire - les enfants se rendent seuls à l'accueil puisque le service est effectué sur place.

Ecole maternelle - les enfants sont accompagnés par les agents communaux de l'école à l'accueil.

**DEPART DE L'ENFANT****Le matin à 8 h 20**

Ecoles élémentaires - l'enfant est confié à 8 h 20 aux enseignants.

Ecoles maternelles - les agents communaux assurent la conduite vers ces écoles.

**Le soir jusqu'à 18 h 30**

Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même de l'accueil périscolaire ; l'enfant ne peut être confié qu'à l'une des personnes désignées, par écrit, par le responsable légal de l'enfant.

L'enfant de l'école élémentaire, peut rentrer seul à son domicile, si la famille l'a autorisé, par écrit, sur la fiche annuelle de renseignements ; dans ce cas, il est invité à partir à l'heure convenue.

**SANTE - MALADIE/ACCIDENT**

En cas d'incident bénin, le responsable légal ou son représentant autorisé est prévenu par téléphone.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU qui mobilisera les secours nécessaires et pourra conduire l'enfant au centre hospitalier. Le responsable légal en est immédiatement informé.

**RETARD**

La famille qui vient chercher son enfant avec un retard dépassant de 05 minutes l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire, se verra appliquer une facturation forfaitaire d'une heure.

De plus, dans le cas d'un tel retard, et pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le personnel encadrant a l'obligation de prévenir les autorités compétentes qui prendront en charge l'enfant. Pour la commune de Marguerittes, il s'agit de la Gendarmerie Nationale.

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :  
**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 10**

**INSTRUCTION DES  
AUTORISATIONS  
D'URBANISME  
CONVENTION AVEC LA  
DIRECTION DE  
L'EQUIPEMENT**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La convention à passer avec la Direction de l'Équipement pour sa mise à disposition dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme coïncide avec la réforme des autorisations d'urbanisme qui entrera en vigueur au 01/10/2007 (textes de référence : l'ordonnance n° 2005-1527 du 08/12/2005 relative à la réforme du permis de construire et le décret d'application n° 2007-18 du 05/01/2007).

En résumé, les objectifs de la réforme sont :

- le regroupement des autorisations d'urbanisme
- la limitation des sources de contentieux
- la simplification des procédures
- la garantie des délais d'instruction
- la clarification des responsabilités.

Le Code de l'Urbanisme prévoit que le maire de la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables en matière d'urbanisme.

La Municipalité souhaite que les services de l'Équipement instruisent les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de Marguerittes, relevant de la compétence communale, suivants :

- 1- permis de construire,
- 2 - permis de démolir,
- 3 - permis d'aménager,

- 4 - certificat d'urbanisme – article L 410-1 **a** du CU, (simple information)
- 5 - certificat d'urbanisme – article L 410-1 **b** du CU, (acte opérationnel)
- 6 - déclarations préalables.

Dans ce cadre, une convention est à signer entre la Direction de l'Équipement et la ville de Marguerittes.

#### ELEMENTS PRINCIPAUX DE LA CONVENTION

- Préambule : rappel des textes et de l'esprit de la convention.
- Objet : définir les modalités de la mise à disposition.
- Champ d'application : toutes les demandes et déclarations déposées durant la validité de la convention, à compter du dépôt de la demande jusqu'à l'enregistrement de la déclaration d'ouverture de chantier.
  - Autorisations et actes concernés : les 6 occupations du sol susvisées.
  - Le maire s'assure de la conformité des travaux et peut solliciter l'assistance de la DDE.
- Responsabilité du maire :
  - Avant l'enregistrement du dépôt de la demande
    - Contrôle des oublis (remplissage des formulaires, plan de situation, plan de localisation du terrain et des ouvrages, nombre de dossiers ...)
  - Phase du dépôt de la demande
    - Enregistrement, vérification situation de la parcelle
    - Affichage en mairie d'un avis de dépôt avant les 15 jours.
    - Transmission sans délai (inférieur à 3 jours)
    - Transmission dans la semaine qui suit le dépôt
  - Phase de l'instruction
    - relevé quotidien de tous les courriers de la DDE
    - notification au pétitionnaire, avant la fin du premier mois, par la mairie (par lettre recommandée avec accusé réception), de la liste des pièces manquantes et du délai si modifié, avec copie à la DDE.
  - Notification de la décision au pétitionnaire (LRAR)
    - avant la fin du délai d'instruction avec copie à la DDE et à la préfecture.
  - Réalisation du récolement
    - Vérification de l'exactitude des déclarations des pétitionnaires attestant l'achèvement des travaux et leur conformité.
- Responsabilité de la DDE :
  - Phase de l'instruction
    - Détermination du délai d'instruction

- Vérification du caractère complet du dossier
  - Examen technique du dossier en fonction des règles d'urbanisme.
- Phase de la décision
  - Rédaction du projet de décision
  - Transmission de la proposition au maire, avec une note explicative.
- Modalités des échanges entre la DDE et la commune :
  - Boîte à messages électronique
    - Relevage quotidien nécessaire.
  - Document d'urbanisme communal
    - Transmission à la DDE de toute décision relative à l'urbanisme
- Relations avec les usagers :
  - Le maire est l'interlocuteur privilégié des usagers
  - La DDE peut recevoir le public, sur rendez-vous.
- Classement – archivage – statistiques - taxes :
  - Conservation dans les services de la DDE pendant 5 ans
  - Gestion par la commune de ses propres archives
  - Fournitures de statistiques par la DDE
- Recours gracieux :
  - En cas de recours gracieux, la DDE peut argumenter sa proposition de décision mise en cause
- Dispositions financières :
  - Cette mise à disposition est totalement gratuite
- résiliation :
  - la présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 06 mois

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **de se déclarer favorable à la mise à disposition des services de la DDE dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de Marguerittes.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi présentée.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

#### OBJET :

**N° 2007 / 09 / 11**

**Z.A.C. DU T.E.C.  
PROLONGATION DU  
MANDAT DE  
COMMERCIALISATION  
PASSE AVEC LA SEGARD**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERILO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN) MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE) Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

---

Il s'agit de prolonger le contrat de mandat de commercialisation signé avec la Segard le 27 novembre 2000 (modifié par trois avenants), jusqu'au 31 décembre 2008 afin de prendre en compte la vente des derniers lots, notamment sur la 3<sup>ème</sup> partie de la Z.A.C., actuellement en cours de travaux.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver l'avenant n° 4 à intervenir,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte.

Le Maire

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2007

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres  
présents :

**20**

nombre de membres  
absents représentés :

**8**

nombre de membres  
absents non représentés :

**1**

date de la convocation :

**21 SEPTEMBRE 2007**

**OBJET :**

**N° 2007 / 09 / 12**

**S.I.R.N.**  
**RAPPORT D'ACTIVITE**  
**2006**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Alain ALOÏSI, Sauveur VIDAL, Rollande SERELO.

**Membres absents excusés, représentés** : M. André DHIOS (pouvoir à Mme AGUILA), Mme Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), MM Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Denis CANTIER (pouvoir à Mme GOMEZ), Philippe MELEDER (pouvoir à M. BELMONTE), Raphaël MOLINA (pouvoir à M. ALOÏSI), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. GRENIER), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

**Membre absent non excusé, non représenté** : Mme Sandrine MARTONE.

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2006 établi par le Syndicat Intercommunal de la Région de Nîmes pour l'activité de collecte et de traitement des déchets.

Le Maire